

Gouvernement du Québec Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ministre responsable de la région du Centre-du-Québec et député de Johnson

Monsieur Simon Jolin-Barrette Leader parlementaire du gouvernement Cabinet du leader parlementaire du gouvernement Édifice Pamphile-Le May 1^{er} étage, bureau 1.39 1035, rue des Parlementaires Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader parlementaire,

Le 24 novembre 2020, le député de Bonaventure déposait à l'Assemblée nationale une pétition. Celle-ci demandait au gouvernement du Québec, d'une part, de défendre l'agriculture et les terres agricoles, et, d'autre part, de rejeter la demande de décret proposée par la municipalité régionale de comté (MRC) du Haut-Richelieu pour outrepasser la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et qui aurait pour effet d'autoriser le dézonage d'une terre agricole dans le secteur Saint-Luc de Saint-Jean-sur-Richelieu.

D'abord, je tiens à souligner que, comme les pétitionnaires, je considère que le territoire agricole est une ressource limitée et non renouvelable qu'il faut continuer de protéger. Ce patrimoine collectif sert d'assise à près de 28 000 entreprises agricoles. Il a une valeur stratégique importante pour l'économie du Québec et de ses régions, pour l'occupation de notre territoire ainsi que pour l'autonomie alimentaire des Québécoises et des Québécois.

... 2

Relativement au projet de zone industrielle que la MRC de Saint-Jean-sur-Richelieu souhaite implanter en zone agricole, je me permets de réitérer qu'il n'est pas dans l'intention du gouvernement de procéder par décret pour autoriser la réalisation de ce projet en lieu et place de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Leader parlementaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

André Lamontagne